



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2690
13 juin 1986

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA DEUX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIXIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 13 juin 1986, à 19 h 30

<u>Président</u> :	M. RABETAFIKA	(Madagascar)
<u>Membres</u> :	Australie	M. FARMER
	Bulgarie	M. TSVETKOV
	Chine	Mme SHI Yanhua
	Congo	M. ADOUKI
	Danemark	M. BIERRING
	Emirats arabes unis	M. SHIKIR
	Etats-Unis d'Amérique	M. OKUN
	France	M. RAPIN
	Ghana	M. GBEHO
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. MAXEY
	Thaïlande	M. KASEMSARN
	Trinité-et-Tobago	M. ALLEYNE
	Union des Républiques socialistes soviétiques	M. SAFRONCHUK
	Venezuela	M. AGUILAR

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 19 h 50.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA QUESTION DE L'AFRIQUE DU SUD

LETTRE DATEE DU 10 JUIN 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU ZAIRE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/18146)

Le PRESIDENT : J'aimerais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Guyana, de l'Inde, de la Roumanie et du Zaïre des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre) prend place à la table du Conseil; Mlle Jacob (Guyana), M. Krishnan (Inde) et M. Marinescu (Roumanie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT : Je voudrais informer les membres du Conseil de sécurité que j'ai reçu du Président par intérim du Comité spécial contre l'apartheid une lettre datée du 12 juin 1986 dont le texte est le suivant :

"J'ai l'honneur de demander au Conseil de m'autoriser à participer, en ma qualité de président par intérim du Comité spécial contre l'apartheid, et en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, à l'examen de la question actuellement inscrite à son ordre du jour."

En d'autres occasions, le Conseil de sécurité a invité des représentants d'autres organes des Nations Unies pour l'examen de questions inscrites à son ordre du jour. Je propose donc, conformément à la pratique habituelle, que le Conseil invite, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le Président par intérim du Comité spécial contre l'apartheid.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Rana (Népal), président par intérim du Comité spécial contre l'apartheid, prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le Président

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui comme suite à la demande contenue dans la lettre datée du 10 juin 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Zaïre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/18146).

Le premier orateur est le représentant du Zaïre, à qui je donne la parole.

M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre) : Monsieur le Président, au moment où le régime raciste d'Afrique du Sud se prépare à commettre, à l'endroit des Noirs qui luttent pour la liberté, des exactions, massacres, tortures et arrestations arbitraires, je me félicite de voir le Conseil de sécurité être présidé, au cours de ce mois de juin 1986, par un digne fils de l'Afrique, cette Afrique qui a enduré, tout au long des siècles, des souffrances et des humiliations de tous ordres.

Votre longue et riche expérience au sein du système des Nations Unies, que renforcent des qualités intellectuelles et morales remarquables, constitue un atout majeur pour la réussite de la haute mission qui vous est confiée au cours de ce mois de juin 1986.

Je vous adresse donc, au nom du Groupe africain dans son ensemble et au nom de la délégation du Zaïre, mes félicitations les plus sincères pour votre désignation unanime à la présidence du Conseil de sécurité et mes souhaits de succès total dans votre tâche.

J'adresse également à votre prédécesseur, S. Exc. M. James Victor Gbeho, ambassadeur, représentant permanent du Ghana, mes sentiments de gratitude pour la manière efficiente dont il a dirigé les travaux du Conseil durant le mois de mai écoulé.

Le Groupe des Etats africains auprès des Nations Unies a examiné en profondeur la situation qui prévaut en Afrique du Sud à la veille de la triste commémoration du dixième anniversaire des massacres de Soweto. Considérant les intentions sans équivoque du régime raciste d'Afrique du Sud de se livrer à de nouveaux massacres contre la population noire d'Afrique du Sud à cette occasion, le Groupe des Etats africains auprès des Nations Unies a sollicité la convocation de la présente réunion du Conseil de sécurité en vue d'arrêter des mesures préventives contre ces actes prémédités de ce régime abject.

En effet, le matin du mercredi 16 juin 1976, près de 20 000 écoliers de Soweto ont protesté de façon pacifique en défilant dans les rues de Soweto contre le décret du régime raciste d'Afrique du Sud imposant l'afrikaans, langue des Boers,

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

comme langue d'éducation dans les lycées noirs. Au cours de ces manifestations, la police sud-africaine a abattu, de dos, un jeune, appelé Hector Peterson, âgé à peine de 13 ans, ce qui provoqua des émeutes à Soweto et donna un prétexte à la police et à l'armée sud-africaines de tirer à bout portant sur les jeunes manifestants, en en abattant 618 et en en blessant 1 500.

L'insurrection de Soweto - s'il faut l'appeler ainsi - a mis en exergue la détermination et la soif de liberté des jeunes Noirs, prêts à faire face aux mitrailleuses de la force répressive du régime raciste d'Afrique du Sud, et a traduit clairement la colère des jeunes Noirs, qui a atteint son point critique, contre les injustices criantes de ce régime.

La libération psychologique et la fierté d'être Noir étaient fondamentales à ce mouvement des jeunes initiés par Steve Biko et devaient contribuer au déclenchement de ces protestations de 1976.

L'insurrection de Soweto a été une flambée spontanée que personne n'a organisée à l'avance. Cette éruption du 16 juin 1976 n'aura été qu'une escalade de ce qui fermentait depuis deux semaines dans le chef des jeunes Noirs qui se sont opposés à apprendre une langue qui ne leur procurerait aucun avantage sur le plan de l'éducation.

Ainsi, voulant briser les chaînes de l'oppression, ces jeunes Noirs n'ont considéré ni la présence d'une police fortement armée ni celle d'une armée suréquipée, prête à ouvrir le feu sur eux. C'est ce qui arrive quand on est assoiffé de liberté : on ne craint ni canons ni baïonnettes, et c'est cet éveil de conscience qui se répand de plus en plus à travers tout le pays et qui soulève et réveille toute la population noire d'Afrique du Sud d'un long sommeil, en la motivant et en renforçant sa capacité de lutte contre l'opresseur. Le courant de l'histoire d'Afrique du Sud est et restera irréversible, en dépit du renforcement de l'appareil de répression que compte organiser, une fois de plus, le régime raciste d'Afrique du Sud.

La communauté internationale a assisté, impuissante, à ces tragédies et n'a pu que condamner ces actes sans pour autant prendre des mesures appropriées contre ce régime. Pendant les dix années qui suivirent, tant les étudiants que leurs parents en Afrique du Sud ont continué à rejeter ce système d'éducation séparée qui accorde à un jeune Blanc une formation de loin supérieure à celle d'un jeune Noir.

Le 4 septembre 1984, le régime raciste d'Afrique du Sud a promulgué une nouvelle constitution déniaut au peuple noir la citoyenneté sud-africaine. Cette

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

réforme a été jugée inacceptable par le peuple noir d'Afrique du Sud qui a, depuis lors, multiplié démarches, manifestations et protestations contre ladite réforme. La population noire d'Afrique du Sud, originaire de cette région, ne peut accepter qu'elle soit reléguée au dernier plan sur sa propre terre natale comme citoyenne de seconde zone, au moment où les occupants de sa propriété, venus de l'étranger, s'arrogent tous les droits et lui interdisent tout droit civil et politique sur sa propre patrie.

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

Quelles que soient les tueries ou les atrocités que subiront les Noirs sud-africains, rien ne pourra plus les arrêter dans leur démarche pour le recouvrement de leur liberté et de leurs droits élémentaires stipulés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans la Charte des Nations Unies.

Toute la communauté internationale a dénombré les 1 600 personnes qui, à ce jour, ont été tuées depuis le 4 septembre 1984, soit bientôt 21 mois depuis l'application de cette nouvelle réforme constitutionnelle en Afrique du Sud. Ce chiffre indicatif de 1 600 sera bientôt dépassé dès le 16 juin prochain, date à laquelle le régime raciste d'Afrique du Sud poursuivra sa politique d'extermination de la population noire.

Est-on en droit, sur un plan strictement humanitaire, de comprendre un tel système politique basé sur la force, l'injustice et la répression? Un tel système survivrait-il au cas où le soutien ou l'appui qu'il reçoit de l'extérieur lui seraient retirés et cela d'autant plus que les structures internes de son système sont d'ores et déjà systématiquement démantelées?

L'illustration la plus frappante de cette érosion du système d'apartheid apparaît à travers la désertion de tous les responsables noirs commis à des fonctions au sein des conseils urbains (Urban Councils) et le remplacement de ces organes par des institutions instaurées par les Noirs eux-mêmes, telles que le Street Committee (comité de gestion de la rue), le Community Committee (comité populaire) et le People Court (cour populaire). Ainsi donc, l'administration des townships échappe de plus en plus au contrôle du régime raciste et cela d'autant plus que les policiers noirs eux-mêmes ont dû fuir pour se réfugier dans des baraques construites en dehors des townships.

Les trois dernières années ont également favorisé l'émergence en Afrique du Sud d'un esprit d'organisation et d'unité des syndicats des Noirs, à telle enseigne que le mot d'ordre de grève peut atteindre tout travailleur ou ouvrier sud-africain et immobiliser ainsi toute la main-d'oeuvre noire sud-africaine.

Les initiatives syndicales des Noirs en Afrique du Sud se sont renforcées à tel point que les trois grandes organisations syndicales, à savoir le KOSATU, le KUSA et l'Azania Trade Union Unity Council oeuvrent de plus en plus dans le sens de leur fusion en vue d'atteindre l'union syndicale. Cette force syndicale dont disposera désormais le peuple noir d'Afrique du Sud constitue le premier maillon d'une longue chaîne qui pourra contrecarrer l'action du régime raciste et l'étrangler jusqu'à son étouffement.

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

Dans leur lutte contre l'opresseur, les syndicats ont reçu le plein appui des ouvriers et collaborèrent étroitement avec les églises et les organisations des étudiants pour éliminer le système abject d'apartheid. C'est dans ce contexte que les syndicats, les églises et les étudiants se sont organisés pour commémorer le triste événement du 16 juin 1976 et participer activement à toutes les manifestations prévues à cet effet.

C'est également dans ce contexte que l'Organisation des Nations Unies, de concert avec l'Organisation de l'unité africaine, compte inaugurer à Paris, à la même date - le 16 juin prochain - la Conférence mondiale sur l'adoption de sanctions contre l'Afrique du Sud raciste.

Fort de la résolution adoptée par le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA de procéder à l'inauguration de la Conférence mondiale sur l'adoption de sanctions contre l'Afrique du Sud raciste le 16 juin 1986, date anniversaire des massacres de Soweto, l'Organisation des Nations Unies a fait sienne cette résolution et a donc décidé de soutenir la légitimité de la lutte que mène le peuple noir d'Afrique du Sud pour sa liberté, sa dignité et la reconnaissance de ses droits fondamentaux.

Le régime en place en Afrique du Sud s'est distingué par son caractère foncièrement inhumain et de ce fait intolérable en cette fin du XXe siècle, qui aura été par ailleurs le siècle de la libération des peuples dominés et opprimés.

L'histoire de l'humanité a été féconde à travers l'existence de certains régimes racistes, dont l'objectif consistait à exterminer des populations entières, mais qui ont fini à leur tour par périr de la même façon.

La chronologie des tragédies en Afrique du Sud a été marquée par les massacres de Sharpeville, le 21 mars 1960, et de Soweto, le 16 juin 1976, et des massacres systématiques qui ont été organisés depuis le 4 septembre 1984 et se poursuivront le 16 juin prochain.

En effet, le 21 mars 1960, alors que le peuple noir d'Afrique du Sud protestait de façon pacifique contre l'adoption du système de "pass law", le régime raciste a répondu brutalement en tuant des milliers de personnes à Sharpeville. A l'égard de ces crimes monstrueux, la communauté internationale s'est contentée de condamner purement et simplement cet acte odieux, et rien de plus n'a été fait.

Le 16 juin 1976, lorsque les étudiants ont manifesté contre le système d'éducation, le régime raciste d'Afrique du Sud leur a réservé un traitement encore beaucoup plus sévère en tuant des jeunes gens. Ici encore, la communauté internationale n'a fait qu'adopter des résolutions de condamnation de pure forme.

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

Dès le 4 septembre 1984, les Noirs se sont révoltés contre une nouvelle constitution consacrant le principe de la discrimination raciale et ont dû en payer le prix : jusqu'ici, plus de 1 600 personnes ont été tuées, sans compter les milliers de personnes arrêtées. La communauté internationale s'est, une fois de plus, contentée d'une simple condamnation des atrocités commises par le régime raciste d'Afrique du Sud.

En dépit de la persistance du régime raciste d'Afrique du Sud à accentuer et à accroître la répression d'une part et en raison de la réaction pratiquement passive de la communauté internationale face à ces horreurs et actes de barbarie, d'autre part, le peuple noir d'Afrique du Sud, mû par la justesse et la légitimité de sa cause et de sa lutte, poursuit inlassablement son combat contre les forces répressives du régime raciste.

Le Conseil de sécurité, dont la haute mission consiste à assurer la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, est en droit de soutenir la juste cause du peuple noir d'Afrique du Sud, tant il est vrai que le 16 juin 1986, ce peuple noir observera l'anniversaire des massacres de Soweto, tant il est vrai aussi que le régime raciste d'Afrique du Sud procédera à d'autres massacres. Peut-on penser que la communauté internationale assistera, une fois de plus, passivement à ces crimes?

Le régime raciste d'Afrique du Sud a disposé jusqu'ici de lois qui lui ont permis de réprimer les manifestants, de procéder à des arrestations et de se livrer à des tortures sur les personnes en détention. C'est ainsi que le Riotous Assembly Act empêchait les gens de se regrouper, l'Existing Security Act donnait à la police le pouvoir d'arrêter et de torturer, tandis que le Detention Act autorisait la police à détenir une personne pendant 108 jours sans la juger.

Si ces lois ne semblent plus répondre au besoin actuel du régime raciste d'Afrique du Sud de contenir la révolte des Noirs, l'explication est bien simple : c'est que le régime actuel d'Afrique du Sud est en passe de perdre le contrôle de la situation et se trouve de plus en plus aux abois.

C'est en raison de la gravité et de la dimension de la révolte du peuple noir d'Afrique du Sud que le régime raciste a introduit au Parlement sud-africain le Public Safety Amendment Bill et l'Internal Safety Amendment Bill qui devaient avoir pour effet de renforcer le pouvoir répressif de la police et d'empêcher les combattants noirs d'Afrique du Sud de commémorer les tristes événements du 16 juin 1976.

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

A la suite de l'échec enregistré devant le Parlement sud-africain pour faire adopter ces amendements, le régime raciste n'a trouvé d'autre solution que de réinstaurer l'état d'urgence, et cela depuis la nuit du 11 juin 1986. La réinstauration de l'état d'urgence, dont le régime raciste semblait avoir annoncé la fin, a pour objectif d'arrêter, sous tout prétexte, les Noirs, de les torturer sans que la police s'inquiète d'une quelconque sanction, de détenir pendant six mois n'importe quel combattant noir, faisant ainsi passer la détention de 108 jours à plus de 180 jours, et de tirer sans sommation sur n'importe quel combattant noir.

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaire)

La communauté internationale se trouve ici en face d'un régime qui bat le record du taux le plus élevé du monde de pendaisons, d'arrestations et de détentions.

En effet, la population emprisonnée en Afrique du Sud compte actuellement au moins 125 000 personnes et, depuis les trois dernières années qui se sont écoulées, le régime raciste a eu à faire face aux problèmes d'accueil et d'hébergement des prisonniers. Devant cette carence des maisons pénitentiaires, le régime sud-africain a dû construire de nombreuses prisons dont la plus grande est la "Maximum Security Prison" qui vient d'être achevé à Diep Kloof, pouvant contenir 11 000 personnes, ce qui représente pratiquement une ville.

Le régime raciste sud-africain a suffisamment prouvé à la face du monde qu'il faisait fi de la conscience universelle et pouvait impunément poursuivre ses infamies. A l'heure actuelle, six jeunes Noirs venant de Sharpeville, condamnés à être pendus jusqu'à ce que mort s'ensuive, attendent leur sentence et parmi eux se trouve, pour la première fois, une femme, répondant au nom de Teresa Ramasamola.

Plus de 60 personnes ont été torturées à mort, parmi lesquelles l'on peut compter le jeune Steve Biko, et cela sans qu'aucun policier blanc n'ait été chargé, accusé ou condamné de ces crimes.

La résistance du peuple noir à tous les assauts des forces répressives du Sud s'est endurcie de plus en plus, étant donné qu'elle a atteint chaque Noir de l'Afrique du Sud qui conteste désormais le système d'apartheid et soutient la révolution.

La communauté internationale devrait également réagir contre toute guerre raciale en Afrique du Sud, qu'il s'agisse de celle qui oppose les Noirs aux Blancs ou de celle entre les Noirs, et cela d'autant plus que les affrontements entre les Noirs sont entretenus et organisés par le régime raciste d'Afrique du Sud. Plus de 22 personnes ont trouvé la mort depuis les trois derniers jours de combat entre Noirs et les policiers blancs se rangent aux côtés des Noirs qui sont leurs agents, les soi-disant "Wietdook".

Au nom du Groupe africain, nous estimons que la communauté internationale ne devrait plus attendre d'autres massacres, d'autres pertes de vies humaines avant de prendre une décision sur la situation qui prévaut en Afrique du Sud. La condition d'esclave dans laquelle est assujéti le Noir sud-africain ne peut plus durer. Il est donc temps que la communauté internationale apporte son soutien pour la libération de ce peuple.

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité prendra, à l'égard de l'Afrique du Sud, les mesures qui s'imposent et cela à la mesure des atrocités qu'il continue de commettre. Car le préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme dit :

"Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression,".

C'est actuellement le cas en Afrique du Sud.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Zaïre des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. OKUN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Les Etats-Unis sont convaincus aujourd'hui plus que jamais que ce sont des mesures tendant au dialogue et à la fin de l'apartheid qui s'imposent en Afrique du Sud. Nous regrettons profondément la nouvelle imposition de l'état d'urgence et les arrestations en nombre considérable de personnalités de l'opposition. De telles mesures de répression sont une grave erreur de la part du Gouvernement sud-africain et révèlent son incompréhension des causes fondamentales du désordre et de la violence. Ces mesures ne serviront qu'à saper toute possibilité de dialogue authentique et retarderont la restauration de la confiance et de l'ordre public. Nous avons fait connaître nos vues sur la situation actuelle au Gouvernement sud-africain.

En ce qui concerne la déclaration dont le Président du Conseil de sécurité donnera lecture aujourd'hui, bien que nous nous soyons ralliés au consensus, nous voudrions exprimer quelques réserves à l'égard de certains des termes utilisés. La déclaration du Conseil de sécurité devrait être surtout un appel au calme dans une situation dangereuse. Mon gouvernement est convaincu que tous les Sud-Africains doivent recourir à des moyens pacifiques à l'occasion solennelle du dixième anniversaire du soulèvement de Soweto. Il est à regretter que l'on n'ait pas mis cet espoir en exergue dans la déclaration.

En outre, mon gouvernement ne pense pas qu'il soit opportun que le Conseil dicte le type de gouvernement qui devrait émerger de l'Afrique du Sud de l'après-apartheid. C'est une question qui doit être déterminée par les Sud-Africains eux-mêmes et non pas par des forces de l'extérieur. A ces réserves près, mon gouvernement se rallie au consensus.

M. MAXEY (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Je suis tenu de parler, mais je serai bref. Qu'il me soit permis tout d'abord, monsieur le Président, de vous exprimer le plaisir que j'éprouve et qu'éprouvent les autres membres de ma délégation de vous voir assumer la présidence du Conseil de sécurité. Nous respectons profondément vos qualités personnelles et votre vaste expérience et nous apprécions votre sens de l'humour et votre esprit. Vous avez une présidence très chargée et nous vous souhaitons plein succès dans l'exercice de vos responsabilités.

Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, l'ambassadeur Gbeho, du Ghana, qui a su relever le défi de sa présidence avec assurance et efficacité.

La gravité de la situation en Afrique du Sud est évidente pour tous et nous préoccupe tous profondément. Elle préoccupe particulièrement le Royaume-Uni, tout comme nos amis dans les pays voisins de l'Afrique du Sud et tous ceux qui participent à la recherche de la justice et de solutions pacifiques.

Ma délégation a donc donné son appui très sincère à la proposition visant à ce que le Conseil de sécurité recoure à une diplomatie préventive en lançant un appel précédant l'anniversaire des tragiques événements de Soweto de 1976. C'est pourquoi nous nous sommes associés à d'autres membres du Conseil pour approuver la déclaration dont le Président donnera lecture sous peu.

Je voudrais cependant qu'il soit pris acte de nos réserves eu égard à deux aspects de la déclaration présidentielle. Premièrement, je pense que les déclarations de cette nature devraient se fonder de manière très méticuleuse sur des positions qui soient communes à tous les membres du Conseil. Elles devraient exprimer nos profonds sentiments dans un langage imprégné de sagesse politique et de retenue si nous voulons préserver l'autorité du Conseil. Les réserves que ma délégation a déjà fait valoir concernant certains des termes employés dans cette déclaration, notamment dans notre explication de vote le 13 février 1986, demeurent valables.

Deuxièmement, le Royaume-Uni regrette profondément que cette déclaration ne soit pas allée plus loin. Un élément vital n'y figure pas. L'un des objectifs des Nations Unies est d'obtenir, par des moyens pacifiques, le règlement de différends ou de situations qui pourraient entraîner une rupture de la paix. La responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales est dévolue au Conseil de sécurité. Conformément à ce principe fondamental, nous devons tous essayer d'éviter toute nouvelle effusion de sang en essayant d'atteindre

M. Maxey (Royaume-Uni)

notre objectif commun qui est l'éradication complète de l'apartheid. Pour cette raison, ma délégation a proposé que la déclaration exprime la préférence du Conseil pour des solutions pacifiques et justes et lance un appel à toutes les parties concernées pour qu'elles fassent preuve de la plus grande modération possible et oeuvrent ensemble par des voies pacifiques.

Je suis convaincu que la très grande majorité des Membres des Nations Unies souhaitent sincèrement voir les populations de l'Afrique du Sud vivre et travailler ensemble dans la paix et l'harmonie au sein d'une société démocratique et multiraciale. Je suis persuadé que l'écrasante majorité ici comme dans le monde entier, ne souhaite pas une nouvelle effusion de sang ni de nouvelles violences. Je regrette donc que le Conseil n'ait pu exprimer le désir, même à ce stade avancé, de trouver les moyens pacifiques susceptibles d'éradiquer le fléau de l'apartheid. Aussi difficile que soit cette tâche, il incombe au Conseil de sécurité d'encourager le dialogue et les solutions pacifiques.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. SAFRONCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. En votre personne, le Conseil de sécurité bénéficie de la présence d'un diplomate très hautement qualifié qui représente dignement le continent africain. La délégation soviétique est certaine que votre expérience très vaste garantira le succès des travaux du Conseil en ce mois de juin.

Nous voudrions également féliciter le Représentant permanent du Ghana, l'ambassadeur Gbeho, pour la façon très compétente dont il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité au mois de mai.

Les actes sanglants perpétrés par les racistes d'Afrique du Sud le 16 juin 1976 à Soweto contre des manifestants pacifiques s'élevant contre l'apartheid, comme de nombreuses mesures de représailles des racistes prises à la suite des manifestations de Soweto, exigent des membres du Conseil qu'ils rendent hommage à tous ceux qui ont perdu la vie dans ces combats. Nous tenons à exprimer tout notre respect à tous ceux qui, en dépit de la terreur qui s'est déchaînée et des persécutions commises par les racistes sud-africains, continuent aujourd'hui encore à mener leur lutte héroïque contre l'apartheid.

La présente séance du Conseil de sécurité témoigne de la façon dont les Etats Membres des Nations Unies rendent hommage à ceux qui luttent contre le système inhumain de l'apartheid. Cette réunion du Conseil de sécurité revêt aujourd'hui une dimension particulière car la situation qui s'est aggravée en Afrique du Sud, comme nous le voyons, a atteint un point critique. Des millions d'habitants de l'Afrique du Sud voudraient simplement être traités comme des êtres humains. Ils voudraient pouvoir vivre dans leur patrie sans être soumis à des humiliations et à la discrimination. Ils voudraient qu'on élimine le système politique, économique et social qui a été mis en place par le régime raciste et qui porte atteinte à la dignité de l'homme.

Les autorités sud-africaines répondent à ces exigences légitimes de la population majoritaire en recourant aux armes contre une population pacifique. Les informations qui nous parviennent sur les nouveaux crimes commis par les autorités de Pretoria, qui ont dépassé toutes les formes de répression les plus cruelles commises contre la population autochtone qui s'élève contre l'apartheid, montrent bien que le régime de l'apartheid s'efforce de perpétuer son existence en se livrant à des répressions sanglantes dans le pays et en intensifiant parallèlement

M. Safronchuk (URSS)

ses actes d'agression contre les Etats de première ligne et d'autres Etats africains indépendants, notamment l'Angola, le Mozambique, le Zimbabwe, la Zambie, le Botswana, le Lesotho. En outre, et en dépit de nombreuses résolutions des Nations Unies, ce régime poursuit son occupation illégale de la Namibie.

Nous avons d'ailleurs été saisis d'une plainte déposée par le Représentant permanent de l'Angola, qui demande la convocation d'urgence du Conseil de sécurité pour examiner de nouveaux actes d'agression commis par Pretoria contre l'Angola. Tous ces actes de Pretoria aggravent la situation en Afrique australe et constituent une menace croissante non seulement pour la sécurité de cette région mais aussi pour la paix et la sécurité internationales dans leur ensemble.

L'Organisation des Nations Unies, son Conseil de sécurité, l'Organisation de l'unité africaine, au nom de laquelle l'ambassadeur du Zaïre vient de faire une déclaration, le Mouvement des non-alignés et la communauté internationale tout entière ont déclaré à l'unanimité que l'apartheid est une forme honteuse de domination humaine, que c'est un crime contre l'humanité et un affront flagrant aux droits de l'homme et à la dignité humaine.

Depuis déjà de nombreuses années, la communauté internationale dans son ensemble, dans toutes les instances internationales, exige que l'on impose au régime raciste les sanctions globales et obligatoires prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Et pourtant, pendant toute cette période, les alliés occidentaux du régime raciste sud-africain, dont au premier chef le Royaume-Uni et les Etats-Unis, ont fait obstacle à l'adoption de ces sanctions par le Conseil. Washington applique largement ses propres sanctions et ses mesures discriminatoires à l'encontre d'Etats dont la politique ne lui donne pas satisfaction, tout en décidant de protéger le régime raciste de l'Afrique du Sud. En outre, il ne dissimule pas que les Etats-Unis voient dans ce régime un allié historique dans la poursuite de leurs menées stratégiques globales.

L'Union soviétique souscrit à la condamnation, exprimée par l'Assemblée générale des Nations Unies, de la politique d'engagement constructif à l'égard du régime raciste sud-africain menée par les Etats-Unis et également par quelques autres Etats occidentaux.

L'Union soviétique, comme la majorité écrasante des Etats Membres de la communauté internationale, exprime son appui indéfectible à la lutte menée par les peuples africains sous la direction de l'African National Congress (ANC) pour l'abolition complète de l'apartheid. Notre pays appuie pleinement les exigences

M. Safronchuk (URSS)

exprimées par la communauté internationale à l'égard de l'Afrique du Sud, afin qu'elle mette fin rapidement à la terreur qu'elle exerce sur sa population, qu'elle abroge ses lois répressives, qu'elle libère sans plus tarder l'héroïque combattant pour la liberté de son pays, Nelson Mandela, et tous les autres prisonniers politiques, qu'elle cesse les jugements arbitraires prononcés contre les combattants de la liberté et qu'elle assure la liberté d'action de l'African National Congress et de toutes les organisations qui veulent que soit instaurée en Afrique du Sud une société unique et démocratique.

L'existence de l'apartheid est une dangereuse source de tension pour l'Afrique australe, qui complique beaucoup les relations internationales. C'est une preuve de plus que l'apartheid, qui est un foyer de tension au sud de l'Afrique, doit être éliminé. Le Conseil de sécurité doit en effet prendre des mesures préventives efficaces de nature à obliger le régime raciste de Pretoria à se plier aux exigences de la communauté internationale et à renoncer à la force, aux effusions de sang et à la répression contre la majorité africaine en Afrique australe, et à cesser ses actes d'agression contre les Etats africains souverains voisins.

Monsieur le Président, nous regrettons que la déclaration que vous avez l'intention de prononcer au nom du Conseil à l'issue de notre réunion d'aujourd'hui, en raison de la situation très troublée en Afrique australe, n'aille pas assez loin pour prévoir l'adoption de mesures véritablement efficaces contre le régime raciste, comme le prévoit le Chapitre VII de la Charte.

M. Safronchuk (URSS)

Le Conseil de sécurité, à notre avis, devrait, sans ambiguïté, lancer un avertissement au régime raciste sud-africain, pour qu'il mette fin à la répression sanglante qu'il exerce contre la population du pays, et confirmer par toute son autorité et sans aucune réserve la valeur et le caractère légitime de la lutte menée par le peuple africain pour l'élimination de l'apartheid et de la discrimination raciale. Le Conseil de sécurité doit se prononcer aussi et de la façon la plus énergique contre les nouvelles lois promulguées par le régime raciste telle la fameuse "sécurité interne". Ces lois sont devenues un nouvel instrument de terreur et de violence contre la population autochtone.

Pour terminer, je voudrais une fois de plus souligner et déclarer que, comme il est énoncé dans le programme du parti communiste de l'Union soviétique, adopté à son vingt-septième Congrès, l'Union soviétique se tient aux côtés des Etats et des peuples qui rejettent les attaques de l'impérialisme et qui défendent leur indépendance, leur liberté et leur dignité nationale. Notre solidarité avec eux est également la preuve de notre lutte pour la paix et la sécurité internationales. Nous estimons qu'il est de notre devoir international d'apporter notre appui à la lutte des peuples qui continuent de se trouver sous le joug du racisme et qui sont les victimes du système de l'apartheid.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Union soviétique des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

M. TSVETKOV (République populaire de Bulgarie) : Monsieur le Président, vous avez assumé, en ce mois de juin, le poste de président du Conseil de sécurité et c'est un grand plaisir pour moi de vous en féliciter très cordialement. Il ne fait aucun doute qu'en la personne du Représentant permanent de la République de Madagascar, avec laquelle mon pays entretient des rapports amicaux et étroits, le Conseil de sécurité aura un président qui est un éminent homme politique et un diplomate de renom, dont l'expérience de longues années et le savoir-faire ne manqueront pas de contribuer à l'heureux déroulement des travaux du Conseil durant le mois courant.

Je voudrais aussi rendre hommage à votre prédécesseur, le représentant permanent du Ghana, l'ambassadeur James Victor Gbeho, pour la haute compétence avec laquelle il s'est acquitté de sa tâche durant le mois de mai.

A la demande du Groupe africain, le Conseil de sécurité est de nouveau appelé d'urgence pour examiner la situation inquiétante qui s'est créée en Afrique australe à la veille du dixième anniversaire des tristes événements qui ont eu lieu

M. Tsvetkov (Bulgarie)

à Soweto. Il y a dix ans, le Conseil de sécurité a réagi vigoureusement à la violence brutale du régime raciste dont étaient victimes des milliers d'habitants de la République sud-africaine. A l'époque encore, le Président de votre pays, S. Exc. M. Didier Ratsiraka, a attiré l'attention du Conseil sur le fait que les événements à Soweto étaient :

"la conséquence logique de la violence légale infligée, des décennies durant, par la minorité blanche à la majorité noire du pays."

Dix ans après ces remarquables paroles et dix ans après l'adoption de la résolution 392 (1976) du Conseil de sécurité, dans laquelle il est souligné que la politique d'apartheid constitue

"un crime contre la conscience et la dignité de l'humanité"

et que cette politique menace gravement la paix et la sécurité internationales, l'opinion internationale continue d'être le témoin d'une violence physique brutale à l'encontre de millions de gens en Afrique du Sud, en raison de leurs aspirations légitimes pour une existence égale en droits, pour une existence digne dans leur pays natal. L'opinion publique mondiale est aujourd'hui de nouveau préoccupée, et pour cause, par les événements qui se font jour dans la région australe. Voilà déjà deux ans que des communications nous parviennent tous les jours de l'Afrique du Sud sur la fin tragique de centaines de filles et de fils héroïques du peuple sud-africain. Et nous pouvons nous imaginer quelles dimensions prendrait "le bain de sang" que le régime de la minorité raciste a commencé à préparer pour le 16 juin au peuple sud-africain.

Le Conseil de sécurité, dans la résolution que j'ai déjà citée au sujet des événements de Soweto, a appelé le régime raciste sud-africain à mettre immédiatement un terme à toute violence contre la majorité dominante de la population dans le pays et à entreprendre des mesures immédiates pour supprimer l'apartheid et la discrimination raciale. Nous constatons avec amertume, cependant, que dix ans après cet appel, l'apartheid et la discrimination raciale continuent d'envenimer le climat dans la région australe. Pire encore. Il y a quelques jours, Pretoria a adopté de nouvelles lois racistes en complément aux lois obscurantistes de sécurité dans le pays. Les racistes légalisent, par ces mesures, les répressions et les massacres de masse de ressortissants sud-africains qui ont osé élever leur voix pour une existence égale et digne, sans discrimination, ni apartheid. Le monde a appris avec stupéfaction que les racistes ont traduit en actes leurs menaces et ont proclamé l'état d'urgence dans le pays afin de prévenir

M. Tsvetkov (Bulgarie)

les protestations légitimes de la population noire. Les renseignements qui nous parviennent suscitent préoccupation et inquiétude pour la vie et la destinée de millions de gens en Afrique du Sud.

Les racistes accroissent en même temps leur agressivité à l'encontre d'Etats voisins indépendants et souverains, ce qui donne des dimensions nouvelles à la menace à la paix et à la sécurité internationales. La Namibie souffre toujours sous la botte de l'occupant colonial, transformée dernièrement en une base militaire principale de Pretoria et de ses alliés d'outre-mer, pour déstabiliser la République populaire d'Angola. L'Afrique du Sud continue de tenir occupée une partie du territoire d'Angola. Des communications nous parviennent, ces temps-ci, sur la concentration d'unités racistes militaires dans la partie nord de la Namibie, dans le but d'effectuer de nouvelles incursions militaires en territoire angolais pour appuyer le bandit Savimbi qui, malheureusement, jouit de la protection, non seulement des racistes, mais aussi du Gouvernement des Etats-Unis. Il y a quelques jours seulement, des unités navales des racistes de Pretoria ont perpétré un nouvel acte pirate de terrorisme d'Etat et d'agression ouverte contre l'Angola indépendant et libre - le port Namibe. A la suite de ces actes de Pretoria, un navire cubain a coulé et deux navires de commerce soviétiques ont été gravement endommagés. L'Agence télégraphique bulgare a publié, par la même occasion, une déclaration où il est dit que :

"Le peuple bulgare condamne catégoriquement ce nouvel acte prémédité de terrorisme d'Etat et exprime sa solidarité avec la lutte du peuple angolais contre les agresseurs sud-africains pour défendre sa souveraineté nationale et son droit légitime de déterminer sa destinée."

A cet acte en règle d'agression sud-africaine vient s'ajouter celui perpétré, il y a deux semaines seulement, par les racistes à l'encontre de la Zambie, du Botswana et du Zimbabwe. Le Conseil de sécurité a été, à ce moment, empêché par deux de ses membres permanents, d'adopter une résolution dans laquelle on condamnait cette agression et on proposait que des mesures efficaces soient prises en conformité avec la Charte des Nations Unies contre ce régime.

M. Tsvetkov (Bulgarie)

A la lumière des derniers événements et à la suite de la situation qui va s'aggravant sans cesse en Afrique du Sud, comme conséquence de la terreur sanglante contre la majorité de la population dans ce pays, nous considérons que le Conseil de sécurité doit exiger instamment du régime raciste sud-africain qu'il supprime les nouvelles lois que les racistes ont adopté récemment, lever l'état d'urgence et laisser la grande majorité de la population du pays commémorer librement ses anniversaires et dates célèbres. Le Conseil de sécurité doit exiger instamment du régime raciste sud-africain qu'il accomplisse sans plus tarder toutes les décisions du Conseil visant à supprimer le système d'apartheid et à mettre un terme à la violence à l'encontre de la population de ce pays. Dans le cas contraire, l'entière responsabilité pour les conséquences qui en découleraient incomberait uniquement au régime raciste en Afrique du Sud et à ceux de ses amis qui persistent à faire obstacle à ce que des mesures radicales soient prises pour l'éradication de ce régime infâme pour l'humanité.

La République populaire de Bulgarie appuie de façon constante la lutte héroïque du peuple sud-africain et voudrait déclarer du haut de cette tribune que l'unique moyen de résoudre les problèmes en Afrique du Sud et dans la région australe, c'est de procéder à l'éradication complète de l'apartheid et, pour cela, des sanctions obligatoires et globales devraient être imposées en conformité avec le Chapitre VII de la Charte de l'ONU.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République populaire de la Bulgarie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

A la suite des consultations tenues entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire la déclaration suivante au nom du Conseil.

"Les membres du Conseil de sécurité, à l'occasion de la commémoration du dixième anniversaire du massacre brutal perpétré par le régime d'apartheid d'Afrique du Sud contre le peuple africain à Soweto, tiennent à rappeler la résolution 392 du 19 juin 1976, dans laquelle le Conseil de sécurité condamne vigoureusement le Gouvernement sud-africain pour avoir recouru à des actes de violence massive et au meurtre d'Africains, y compris des écoliers, des étudiants et autres, qui marquaient leur opposition à la discrimination raciale. Ils sont convaincus que la répétition de ces événements tragiques aggraverait encore la menace déjà sérieuse que la situation en Afrique du Sud présente pour la sécurité de la région et pourrait avoir, au-delà, des conséquences pour la paix et la sécurité internationales.

Le Président

Ils condamnent la politique et l'ensemble des mesures répressives qui ne font que perpétuer le système d'apartheid, en particulier la récente instauration de l'état d'urgence sur toute l'étendue du territoire, l'arrestation et la détention de milliers de personnes engagées dans la lutte contre l'apartheid. Ils demandent instamment la libération immédiate et inconditionnelle de toutes les personnes détenues à ce titre. Ils demandent notamment la levée immédiate de l'état d'urgence pour permettre la commémoration du dixième anniversaire du massacre de Soweto sans aucune ingérence provocatrice ni intimidation de la part de la police et des forces militaires.

A cet égard, les membres du Conseil, résolus comme ils le sont à oeuvrer pour une solution juste et équitable qui éliminera complètement l'apartheid et évitera de nouvelles souffrances humaines en Afrique du Sud, avertissent le Gouvernement sud-africain qu'il sera tenu pleinement responsable de toute violence, effusion de sang, perte de vie humaine, blessure, ou dommage matériel qui pourrait résulter d'actes de répression et d'intimidation à l'occasion de la commémoration du dixième anniversaire du massacre de Soweto.

Les membres du Conseil de sécurité réaffirment la légitimité de la lutte que mène le peuple opprimé d'Afrique du Sud pour l'élimination totale de l'apartheid et rappellent les résolutions antérieures demandant au régime raciste d'Afrique du Sud d'abolir l'apartheid et d'établir une société démocratique non raciale fondée sur le régime de la majorité, grâce à l'exercice libre et entier par la population tout entière du suffrage universel des adultes dans une Afrique du Sud unie et non fragmentée."

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit pour la présente séance. La prochaine réunion du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de la question inscrite à son ordre du jour sera fixée à l'issue de consultations avec les membres du Conseil.

RAPPORTS ANNUELS DU SECRETAIRE GENERAL AUX TRENTE-SEPTIEME, TRENTE-HUITIEME, TRENTE-NEUVIEME ET QUARANTIEME SESSIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Comme nous approchons de la fin de la période couverte par le rapport annuel que le Conseil de sécurité présente à l'Assemblée générale conformément au paragraphe 3 de l'Article 24 de la Charte, à savoir la période du 16 juin 1985 au 15 juin 1986, le Conseil m'a chargé de faire expressément savoir que, depuis le 16 juin 1985, les membres du Conseil de sécurité procèdent à des consultations plénières touchant les questions soulevées dans les rapports annuels du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation présentés aux trente-septième,

Le Président

trente-huitième, trente-neuvième et quarantième sessions de l'Assemblée générale, consultations durant lesquelles les membres ont examiné les moyens d'accroître l'efficacité du Conseil dans le cadre des pouvoirs que lui confie la Charte. Ces consultations se poursuivent officieusement.

Avant de lever la séance, je voudrais annoncer, comme il en a été convenu au cours des consultations, que le Conseil de sécurité examinera la question de la plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud le lundi 16 juin 1986 à 15 h 30.

La séance est levée à 20 h 50.